

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	62-63 (1991-1992)
Heft:	1: Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes
 Artikel:	
	La Caisse d'épargne du district de Courtelary : un statut d'utilité publique
Autor:	Pini, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

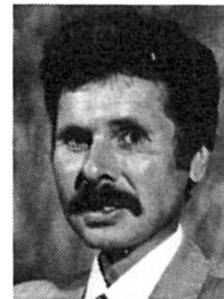
Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Caisse d'épargne du district de Courtelary

Un statut d'utilité publique

Par M. Pierre PINI, directeur



Il n'est pas possible de parler de l'avenir d'une banque telle que la nôtre, sans parler de son histoire et de sa philosophie, dont les lignes directrices sont inscrites dans les statuts qui la gèrent.

C'est le 27 novembre 1829 que fut signé l'acte de fondation de la banque. Les fondateurs, à la tête desquels se trouvait le Doyen Morel, de Corgémont, sont les mêmes qui dotèrent le district (en 1826) d'une association contre le paupérisme, la Caisse centrale des pauvres, ancêtre de l'actuelle Association des œuvres d'utilité publique du district de Courtelary.

Des racines régionales

On sortait alors des guerres napoléoniennes et il n'existant ni homes ni hôpitaux dans le district. L'Etat ne soutenait guère ces institutions et celles qui existaient, gérées sous un statut privé, avaient beaucoup de peine à subvenir à leurs besoins. Le Doyen Morel, dans son rapport de 1828 sur la marche de la Caisse des pauvres, disait qu'une Caisse d'épargne fournirait aux classes ouvrières l'occasion de faire des économies et contribuerait ainsi à soutenir la Caisse des pauvres.

Voici quelques points significatifs, choisis au fil des 150 ans d'existence, qui soulignent les objectifs poursuivis par la Caisse d'épargne en faveur du développement de la région.

1852: la Direction préleve sur les bénéfices de 1851 une somme de 5 à 600 francs qui sera mise à disposition de la Société d'émulation jurassienne, section d'Erguel, pour l'achat et l'utilisation publi-

que d'un semoir et d'une charrue américaine, dans l'intérêt de l'amélioration de l'agriculture du district.

1870: la banque souscrit des actions de la société qui construira la ligne de chemin de fer Bienne-Tavannes-Sonceboz-Les Convers et participe au financement de cette construction.

1930: le bâtiment de l'Hôpital de district ne répondant plus du tout aux besoins, la Caisse d'épargne est sollicitée pour un appui financier. Sans cette aide, la construction projetée risquerait fort d'être ajournée à une époque indéterminée. Un prêt de fr. 500 000.– est octroyé au taux de... 1 %. Le coût du nouveau bâtiment est devisé à fr. 1 200 000.–

1955: une modeste cérémonie marque le 125^e anniversaire de la Caisse d'épargne. Il est décidé d'effectuer un amortissement à fonds perdu de fr. 200 000.– sur le prêt accordé en 1930 à l'Hôpital du district.

1982: la Caisse d'épargne effectue le dernier amortissement à fonds perdu sur le prêt de fr. 500 000.– accordé à l'Hôpital, qui est ainsi totalement amorti.

1910: la banque rachète ses actions à tous les actionnaires et les redistribue aux communes municipales et bourgeoises du district. Le capital-action est augmenté à fr. 50 000.– en 1941 et, une nouvelle fois, ces actions sont cédées, à titre gracieux, aux 33 communes municipales et bourgeoises du district de Courtelary de l'époque.

Aujourd'hui: chaque commune municipale et bourgeoise possède 3 actions. La commune de Tramelan en possède 6,

suite à la réunification des Tramelan Dessus et Dessous. La commune de Corgémont, village d'origine du Doyen Morel, s'est vu attribuer la centième action, non partageable.

Les statuts précisent que le but de la société est l'utilité publique, que les actions ne peuvent être transférées qu'en faveur des communes municipales et bourgeoises du district et que les actionnaires ne reçoivent ni dividende ni participation. C'est l'assemblée générale qui fixe les versements effectués au fonds de réserve, les dons à faire aux établissements publics de bienfaisance et aux communes municipales du district, ainsi que les contributions à verser aux hôpitaux. A ce jour, la Caisse d'épargne a versé pour plus de 8,5 millions de francs de dons. L'année dernière, par exemple, elle a versé fr. 226 060.– aux communes municipales pour les contributions qu'elles ont à verser aux hôpitaux et fr. 60 000.– ont été versés sur le fonds spécial destiné à soutenir les œuvres de bienfaisance et autres actions à caractère social.

La situation actuelle

La Caisse d'épargne occupe 23 personnes. Le siège social et historique est situé à Courtelary. Elle possède 3 agences à Tramelan, St-Imier et Sonceboz. Le bilan ascendait, au 31 décembre 1990, à 312 millions de francs.

Le principal poste à l'actif du bilan est celui du placement hypothécaire, qui se monte à 194 millions de francs, ce qui souligne le caractère hypothécaire bien marqué de la banque, bien que, depuis quelques années, elle accorde de plus en plus de crédits commerciaux. Du côté passif, c'est le montant des livrets d'épargne qui domine avec un montant de 101 millions. Le bénéfice net réalisé se montait à fr. 1 071 000.–, après des amortissements et provisions de fr. 2 180 000.–.

Malgré son caractère social, la banque paie des impôts, comme les autres banques, et a versé l'année dernière, à ce titre, un montant de fr. 369 000.–. A noter que les dons effectués sont imposés fiscalement.

Depuis 5 ans environ, la banque a pris le virage informatique, en se rattachant – comme 31 autres banques régionales – à un centre informatique. Ce système permet à la banque de disposer d'un service compétitif et performant. Tant les agences, ainsi que le siège sont reliés par lignes téléphoniques directes avec cet ordinateur et toutes les opérations sont traitées en temps réel. Seize places de travail sont actuellement équipées de terminaux.

Le trafic des paiements est relié au Swiss Interbank Clearing (SIC), qui lui confère une rationalisation et une rapidité d'exécution exemplaires.

Notre banque est affiliée à l'Association des banques régionales bernoises, de même qu'à l'Union des banques régionales suisses. Elle est également membre de toutes les sociétés créées en commun par les banques régionales suisses, telles que la Centrale de clearing, la Centrale de placements, la Centrale d'émission des banques régionales suisses, la Banque des lettres de gages et des établissements de crédits hypothécaires.

Toute la palette des services bancaires

Au cours de ces 15 dernières années, la banque a fait de gros efforts en ouvrant 3 agences dans le district, en plus du siège de Courtelary. En agrandissant ce siège de Courtelary et en investissant dans le système informatique, elle s'est également organisée pour garantir toute la palette des services qu'une banque peut offrir.

Grâce à sa façon rationnelle de travailler et à des investissements judicieux, la rentabilité de la banque est bonne, ce qui lui

permet notamment de faire des dons réguliers et d'investir dans la modernisation de ses locaux et de son outil de travail et, enfin, de constituer les réserves qui lui sont nécessaires.

L'avenir : vers une collaboration entre banques

La situation étant excellente à ce jour, il est difficile de parler de problèmes futurs et hypothétiques. On estime cependant, dans les milieux spécialisés, qu'on assistera à des changements structurels importants auxquels il faudra s'adapter.

A notre avis ce sont surtout les moyens d'approvisionnement en capitaux, auxquels il faudra attacher de l'importance. En effet l'épargne traditionnelle des ménages, qui était placée en grande partie dans les banques, se raréfie. La prévoyance sociale étant devenue obligatoire et prenant de plus en plus d'importance, le citoyen n'a plus la possibilité de faire des économies personnelles. L'épargne traditionnelle est donc remplacée par des cotisations versées à l'Etat (AVS), aux caisses de retraite et auprès des compagnies d'assurance. Cet argent ne prend donc plus le chemin des banques.

Le refinancement des banques deviendra donc plus onéreux, puisqu'il faudra emprunter sur le marché des capitaux et que les marges d'intérêts se réduiront. Il y aura

donc lieu de rechercher des activités plus rentables et de tenir sous contrôle les frais généraux. Or, le réseau bancaire très développé, d'une part, et le système du trafic des paiements très sophistiqué et efficace mis sur pied par les banques, d'autre part, grèvent lourdement le budget des frais généraux des banques.

Les banques régionales devront donc s'adapter à cette situation en offrant une palette de services plus large, en offrant plus de crédits commerciaux, en se spécialisant dans la gestion de fortune et en participant aux affaires avec l'étranger. Pour s'organiser dans ce domaine les banques les plus petites devront trouver des solutions, soit en s'unissant entre elles ou en créant des services communs, soit en s'alliant avec des établissements plus grands.

Plusieurs banques régionales ont déjà fait le pas en s'unissant sous forme d'association ou en fusionnant carrément. Notre association a mandaté un groupe d'experts pour étudier les possibilités d'association des banques régionales dans les années 90.

L'ouverture du Marché commun ne nous cause pas trop de souci, puisque l'on sait que les banques suisses travaillent avec des marges d'intérêts bien plus restreintes que leurs concurrents étrangers.

P. P.